

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que la deuxième modification budgétaire 2022 de la Fabrique d'église suivante a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 22 novembre 2022 :

- Fabrique d'église NOTRE DAME de Mousty ,

Ce document peut être consulté au Service Finances, espace du Cœur de Ville 1 - 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, à partir du 5 décembre 2022.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 28 novembre 2022.

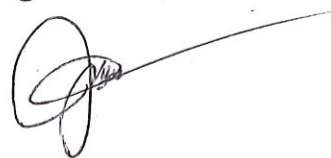
Le Directeur général,



Grégory Lempereur



La Bourgmestre,



Julie Chantry